

La sécurité à bord! La sécurité d'abord!



Distance minimale afin d'accorder un arrêt dans la zone d'école:

Maternelle - 8e : 0,5 km de l'école

9^e -12^e : 0,7 km de l'école

Rue ou route secondaire: 0,5 km

D'un arrêt à l'autre: 0,2 km

Priorisation des arrêts:

Priorisation en favorisant les
élèves de la maternelle à la 2^e
année.

Responsabilité du parent/tuteur

- Assurer la sécurité de l'enfant qui se rend à pied à l'école ou à l'arrêt jusqu'à l'arrivée de l'autobus.
- Rappeler à l'enfant les règles de sécurité et de comportement à l'arrêt et durant le trajet.
- Accueillir l'enfant au retour de l'école et assurer le retour sécuritaire de l'arrêt d'autobus à la maison.

Transport adapté:

Un service de transport adapté peut être fourni suite à une demande et sur approbation de l'équipe d'intervention du district.



Conduite de l'élève:

Les élèves apprennent, selon leur âge et leurs capacités, les règles de sécurité de base sont à respecter dans les autobus scolaires.

Suspension du privilège:

Si la conduite d'un élève compromet la sécurité des occupants ou provoque des dommages au véhicule, il peut être suspendu du transport scolaire. Le parent/tuteur est responsable de tous dommages volontaires ou actes de vandalisme causés par leur enfant.

Passé temporaire:

Une telle passe sera accordée pour les **situations d'urgence** et doit être complétée par l'école, à la demande des parents.

Responsabilité du conducteur/trice

- Assurer la sécurité, le bien-être et la discipline des élèves à bord.
- Suivre les routes et les horaires approuvés par le secteur du transport.
- Suivre, entre autres, les règlements du district, du code routier et le règlement de la *Loi de l'éducation*.



LA TRAVERSÉE DES RUES ET DES ROUTES:

Lors de la montée:

ARRÊTEZ! REGARDEZ! **ÉCOUTEZ!**

Si tout est sécuritaire, **TRAVERSEZ!**

Lors de la descente :

Se rendre à un point situé à au moins **3 mètres** au côté avant de l'autobus.

ARRÊTEZ! REGARDEZ! **ÉCOUTEZ!**

Si tout est sécuritaire, **TRAVERSEZ!**

* **Attendre le signal du conducteur avant de traverser la route.** L'autobus ne se remettra en marche qu'après la traversée terminée.

Utilisation de la caméra vidéo :

Pour assurer une surveillance et une sécurité adéquate, des caméras vidéo peuvent être installées à bord des autobus scolaires.



District scolaire
francophone
Nord-Est

La réussite de l'élève, notre responsabilité!